

Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Poliomyélite : dispositif de gestion des risques susceptibles de compromettre l'éradication

2. Lien avec le budget programme

Objectif stratégique :

1. Réduire la charge sanitaire, sociale et économique due aux maladies transmissibles.

Résultat escompté à l'échelle de l'Organisation :

2. Bonne coordination et appui aux Etats Membres pour la certification de l'éradication de la poliomyélite, et la destruction, ou le confinement approprié, des poliovirus, conduisant à l'arrêt simultané partout dans le monde de la vaccination antipoliomyélitique orale.

(Indiquer succinctement le lien avec les résultats escomptés, les indicateurs, les cibles, les bases)

Le premier indicateur pour le résultat escompté susmentionné ainsi que le troisième indicateur du plan de travail pour les activités dans ce domaine (« Dispositif international établi pour la gestion des risques à long terme liés à l'éradication de la poliomyélite ») sont liés aux éléments suivants :

- interruption de la transmission du poliovirus sauvage
- consensus international sur un dispositif de gestion des risques susceptibles de compromettre l'éradication de la poliomyélite.

3. Incidences financières

a) Coût estimatif total de la mise en oeuvre de la résolution sur toute sa durée (à US \$10 000 près, activités et personnel compris)

Au maximum US \$3 476 000, y compris :

- un membre du personnel de la catégorie professionnelle pendant quatre ans (à US \$228 000 par an)
- un membre du personnel de la catégorie des services généraux pendant quatre ans (à US \$106 000 par an)
- les frais de documentation pendant quatre ans (à US \$60 000 par an)
- deux réunions du Comité d'examen du Règlement sanitaire international (2005) (à US \$200 000 chacune)
- une réunion intergouvernementale (à US \$1,5 million).

b) Coût estimatif pour l'exercice 2008-2009 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris, en indiquant à quels niveaux de l'Organisation les coûts seront engagés et en précisant le cas échéant dans quelles Régions) US \$594 000 dont :

- un membre du personnel de la catégorie professionnelle pendant un an (à US \$228 000)
- un membre du personnel de la catégorie des services généraux pendant un an (à US \$106 000)
- les frais de documentation pendant un an (à US \$60 000)
- une réunion du Comité d'examen du Règlement sanitaire international (2005) (à US \$200 000).

c) Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées existantes pour l'exercice 2008-2009 ?

Dépenses de personnel et une réunion du Comité d'examen du Règlement sanitaire international (2005) : US \$594 000.

d) Pour le montant qui ne pourra pas être inclus dans les activités programmées existantes, comment les coûts supplémentaires seront-ils financés ? (Indiquer les sources possibles de fonds)

Sans objet.

4. Incidences administratives

a) Niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées (en précisant le cas échéant dans quelles Régions)

Siège, bureaux régionaux et bureaux de pays.

b) Besoins supplémentaires en personnel (indiquer le personnel supplémentaire nécessaire en équivalent plein temps, par niveaux de l'Organisation, en précisant le cas échéant dans quelles Régions et en tenant compte des qualifications requises)

Un membre du personnel de la catégorie professionnelle à plein temps à US \$228 000 par an ; un membre du personnel de la catégorie des services généraux à plein temps à US \$106 000 par an.

c) Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en oeuvre)

Environ 54 mois.

= = =